SERVICE DU GREFFE



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **lundi 15 janvier 2024** à compter de **20 h 01**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller Madame Diane Soucy, conseillère Monsieur Dany Brosseau, conseiller Madame Louise Brais, conseillère Madame Annie Payant, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Est absente:

Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère

Sont également présents :

Me Patrice de Repentigny, greffier

Me Dale Stewart, directeur général et assistant-greffier

Madame Cynthia Ménard, directrice du Service des communications et activités de promotion

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Période de questions sur le contenu de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2023
- 1.5 Demande d'appui aux municipalités et à la MRC des Jardins-de-Napierville pour supporter la mise sur pied d'un programme national d'alimentation scolaire

2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1 Liste Fin d'emploi Dépôt
- 2.2 Politique de travail du personnel cadre révisée Adoption

3. SERVICE DE L'URBANISME

- 3.1 Demande de dérogation mineure numéro 2023-055 104, boulevard Saint-Rémi
- 3.2 Adoption Règlement numéro V657-2024-07 amendant le règlement relatif aux permis et certificats numéro V657-2017-00 et ses amendements

- 3.3 Adoption Règlement numéro V685-2024-01 amendant le règlement complémentaire relatif au colportage et à la vente itinérante numéro V685-2019-00
- 3.4 Adoption Règlement numéro V727-2024-00 relatif à l'établissement d'un programme d'aide financière pour la plantation d'arbres
- 3.5 Assemblée publique de consultation Règlement numéro V726-2024-00 sur les dérogations mineures
- 3.6 Adoption Règlement numéro V726-2024-00 sur les dérogations mineures

4. SERVICE DES FINANCES

- 4.1 Liste des comptes à payer et ratification des chèques du mois de décembre 2023 Dépôt
- 4.2 Prévisions budgétaires 2024 pour le service de transport adapté aux personnes handicapées Approbation
- 4.3 Appel d'offres sur invitation numéro AO-08-2023 Fourniture et pose de clôtures pour le garage municipal
- 4.4 Appel d'offres numéro AO-11-2023 Travaux d'asphaltage pour les années 2024 et 2025
- 4.5 Adoption Règlement numéro V671-2024-02 modifiant le règlement numéro V671-2018-00 sur la gestion contractuelle et son amendement

5. SERVICE DU GREFFE

- 5.1 Résolution numéro 19-10-0279 : Centre sportif régional Les Jardins du Québec Inc. Convention d'aide financière Autorisation de signature Correction et adoption
- 6. SERVICE DES LOISIRS
- 7. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION
- 8. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE
- 9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 Stratégie québécoise d'économie d'eau potable Rapport sur la gestion de l'eau potable Année 2022 Dépôt
- 10. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 11. SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE
- 12. CORRESPONDANCE
- 13. AFFAIRES NOUVELLES
- 14. INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE
- 15. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 CONSEIL

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE - PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Madame la mairesse Sylvie Gagnon-Breton souhaite une Bonne Année 2024 aux citoyennes et citoyens de la Ville de Saint-Rémi.

2024-01-001

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR: madame Diane Soucy

ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

2024-01-002

1.4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), soit au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Louise Brais

ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2023 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-01-003

1.5 DEMANDE D'APPUI AUX MUNICIPALITÉS ET À LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE POUR SUPPORTER LA MISE SUR PIED D'UN PROGRAMME NATIONAL D'ALIMENTATION SCOLAIRE

ATTENDU que le conseil municipal demande au gouvernement d'implanter un programme national d'alimentation scolaire pour les familles éprouvant des difficultés financières;

ATTENDU que le Conseil demande aux municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville ainsi qu'à la MRC des Jardins-de-Napierville leur appui pour transmettre la demande d'implantation au gouvernement, relativement au programme d'alimentation scolaire, par l'adoption d'une résolution à leur séance du conseil municipal pour envoi aux ministères concernés;

IL EST PROPOSÉ PAR: monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le Conseil autorise le greffier à transmettre la présente résolution aux municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville ainsi qu'à la MRC des Jardins-de-Napierville pour fin d'appui à l'implantation du programme national d'alimentation scolaire pour les familles qui éprouvent des difficultés financières;

que copie de la présente résolution soit transmise également à madame Christine Fréchette, députée de Sanguinet et ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, à madame Brenda Shanahan, députée de Châteauguay-Lacolle, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministère de l'Éducation, à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPT	ÉE À L'UNANIMITÉ
*****	**********************
2	SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
*****	*********************
2024-0	1-004
2.1	LISTE - FIN D'EMPLOI - DÉPÔT

Le directeur général et assistant-greffier, Me Dale Stewart dépose au conseil municipal un document relatif à la fin d'emploi d'un employé salarié saisonnier daté du 3 janvier 2024, couvrant la période du 1^{er} au 31 décembre 2023.

2024-01-005

2.2 POLITIQUE DE TRAVAIL DU PERSONNEL CADRE RÉVISÉE - ADOPTION

ATTENDU que la Politique de travail du personnel cadre a été adoptée le 15 avril 2019 aux termes de la résolution numéro 19-04-0099;

ATTENDU que le but de ladite Politique est de maintenir et promouvoir les bonnes relations qui existent entre la Ville et ses cadres et d'établir les conditions de travail minimales de ces derniers;

ATTENDU qu'il y a lieu de réviser la Politique afin de modifier certaines conditions de travail;

IL EST PROPOSÉ PAR: madame Diane Soucy

ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'adopter la Politique de travail du personnel cadre révisée, laquelle est annexée à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ		

3 SERVICE DE L'URBANISME

2024-01-006

3.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2023-055 - 104, BOULEVARD SAINT-RÉMI

ATTENDU une demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme, portant le numéro 2023-055, relative à Installation d'un dôme en polyéthylène qui sera situé au 104, boulevard Saint-Rémi à Saint-Rémi (lot numéro 3 845 294 du cadastre du Québec);

ATTENDU que la demande consiste à permettre :

- un bâtiment accessoire de forme semi-circulaire, alors que ce type de bâtiment est seulement autorisé pour les usages agricoles (Règlement de zonage V654-2017-00 et ses amendements, article 3.2.7);
- un revêtement extérieur sur un bâtiment accessoire fait de polyéthylène, alors que celui-ci est prohibé (Règlement de zonage V654-2017-00 et ses amendements, article 3.2.8);
- un bâtiment accessoire avec une hauteur de seize virgule quarante et un mètres (16,41 m.), alors que la hauteur maximum permise est de 15 mètres (15 m.) (Règlement de zonage V654-2017-00 et ses amendements, article 6.5.6.1 et grille des spécifications de la zone IND.01);

ATTENDU qu'après examen du dossier, ce dernier rencontre les obligations de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) en matière de dérogation mineure;

ATTENDU que l'application de la réglementation aurait pour conséquence de causer un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU la recommandation de monsieur Benoit Lévesque, directeur du Service de l'urbanisme et du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU 23-12-3467, à l'effet d'autoriser cette demande de dérogation mineure, considérant qu'elle ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

ATTENDU l'avis public à cet effet qui a été publié sur le site Internet de la Ville de Saint-Rémi en date du 21 décembre 2023;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure, en référence à l'immeuble situé au 104, boulevard Saint-Rémi à Saint-Rémi (lot numéro 3 845 294 du cadastre du Québec) et permette:

- un bâtiment accessoire de forme semi-circulaire;
- un revêtement extérieur sur un bâtiment accessoire fait de polyéthylène;
- un bâtiment accessoire avec une hauteur de seize virgule quarante et un mètres (16,41 m.).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-01-007

3.2 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V657-2024-07 AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO V657-2017-00 ET SES AMENDEMENTS

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement régulièrement donnés lors de la séance ordinaire du 18 décembre 2023 en référence au règlement numéro V657-2024-07 amendant le règlement relatif aux permis et certificats numéro V657-2017-00 et ses amendements:

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Louise Brais

ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le règlement numéro V657-2024-07 amendant le règlement relatif aux permis et certificats numéro V657-2017-00 et ses amendements soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-01-008

3.3 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V685-2024-01 AMENDANT LE RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE RELATIF AU COLPORTAGE ET À LA VENTE ITINÉRANTE NUMÉRO V685-2019-00

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement régulièrement donnés lors de la séance ordinaire du 18 décembre 2023 en référence au règlement numéro V685-2024-01 amendant le règlement complémentaire relatif au colportage et à la vente itinérante numéro V685-2019-00;

IL EST PROPOSÉ PAR: madame Annie Payant

ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le règlement numéro V685-2024-01 amendant le règlement complémentaire relatif au colportage et à la vente itinérante numéro V685-2019-00 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-01-009

3.4 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V727-2024-00 RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PLANTATION D'ARBRES

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement régulièrement donnés lors de la séance ordinaire du 18 décembre 2023 en référence au règlement numéro V727-2024-00 relatif à l'établissement d'un programme d'aide financière pour la plantation d'arbres;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le règlement numéro V727-2024-00 relatif à l'établissement d'un programme d'aide financière pour la plantation d'arbres soit adopté.

2024-01-010

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.5 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO V726-2024-00 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

Madame Diane Soucy, conseillère, procède à la vulgarisation du règlement numéro V726-2024-00 sur les dérogations mineures et donne certaines explications d'usage sur ledit règlement.

La parole est donnée au public.

Aucune contestation ni objection à l'adoption du règlement n'a été émise par aucun citoyen.

2024-01-011

3.6 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V726-2024-00 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

ATTENDU le dépôt et l'adoption du projet de règlement numéro V726-2024-00 lors de la séance ordinaire du 18 décembre 2023;

ATTENDU les explications de madame Diane Soucy, conseillère, concernant le règlement numéro V726-2024-00, lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 15 janvier 2024;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR: madame Diane Soucy

ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le règlement numéro V726-2024-00 sur les dérogations mineures soit adopté.

4 SERVICE DES FINANCES

2024-01-012

4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES CHÈQUES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2023 - DÉPÔT

COMMENTAIRE

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes que les procédures d'acquisition des biens et services contenues à la politique d'achat ont été vérifiées et respectées pour les dépenses du mois de décembre 2023 des comptes à payer au montant de 482 429,62 \$ et des chèques à ratifier au montant de 784 128,70 \$.

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites ont été effectuées.

Stéphanie Yelle
Directrice du Service des finances et trésorière

2024-01-013

4.2 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES - APPROBATION

ATTENDU que le ministère des Transports et de la Mobilité durable oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

ATTENDU les prévisions budgétaires 2024 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

ATTENDU que ces prévisions fixent à 91 382 \$ la contribution financière à être versée par la Ville de Saint-Rémi pour le transport adapté aux personnes handicapées;

IL EST PROPOSÉ PAR: madame Annie Payant

ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que la Ville de Saint-Rémi nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2024;

que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 91 382 \$ la contribution financière à être versée par la Ville de Saint-Rémi et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ			

4.3 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO AO-08-2023 - FOURNITURE ET POSE DE CLÔTURES POUR LE GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services de fourniture et pose de clôtures pour le garage municipal;

ATTENDU que six (6) soumissions ont été déposées, lesquelles se lisent comme suit :

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT SOUMISSIONNÉ (taxes en sus)
Paysagiste ADA (9166-8202 Québec Inc.)	37 170,00 \$
Clôtures Daviault	51 660,00 \$
Inter clôtures Structura (2854-4468 Québec Inc.)	60 977,70 \$
Clôture Spec II Inc.	69 300,00 \$
Motexa Inc.	86 625,00 \$
Installation Jeux Tec Inc.	109 935,00 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Rabah Ait Azoug, responsable à l'approvisionnement et de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics d'accorder le contrat no AO-08-2023 à l'entreprise Paysagiste ADA (9166-8202 Québec Inc.), étant le plus bas soumissionnaire conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR: monsieur Jean-François Daoust

ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'adjuger le contrat numéro AO-08-2023 à l'entreprise Paysagiste ADA (9166-8202 Québec Inc.), étant le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 37 170,00 \$, taxes en sus, pour les services de fourniture et pose de clôtures pour le garage municipal sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi;

d'autoriser l'affectation de la dépense nette auprès du surplus affecté à divers projets;

que la présente résolution ainsi que le devis et la soumission forment le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-01-015

4.4 APPEL D'OFFRES NUMÉRO AO-11-2023 – TRAVAUX D'ASPHALTAGE POUR LES ANNÉES 2024 ET 2025

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi a demandé des soumissions par appel d'offres public numéro AO-11-2023 sur le Système électronique d'appels d'offres (SE@O), dans l'Écho de Saint-Rémi et sur le site Internet de la Ville pour des travaux d'asphaltage sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi pour les années 2024 et 2025;

ATTENDU que six (6) soumissions ont été déposées, lesquelles se lisent comme suit :

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT SOUMISSIONNÉ (Taxes en sus)
Pier-Teck Construction Inc.	90 600,00 \$
Groupe Chenail Inc.	93 381,20 \$
Les Pavages M.C.M. Inc.	113 950,00 \$
Les Pavages Ultra Inc.	128 192,00 \$
Excavation Jonda Inc.	196 000,00 \$
Eurovia Québec Construction Inc.	199 699,40 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Rabah Ait Azoug, responsable à l'approvisionnement et de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics d'accorder le contrat numéro AO-11-2023 à l'entreprise Pier-Teck Construction Inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust

ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'adjuger le contrat numéro AO-11-2023 à l'entreprise Pier-Teck Construction Inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 90 600,00 \$, taxes en sus, pour les services de travaux d'asphaltage sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi pour les années 2024 et 2025;

que la présente résolution ainsi que le devis et la soumission forment le contrat.

ADOPTÉE À L'UNAI	NIMITÉ
******	********************
2024-01-016	

4.5 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V671-2024-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO V671-2018-00 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET SON AMENDEMENT

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement régulièrement donnés lors de la séance ordinaire du 18 décembre 2023 en référence au règlement numéro V671-2024-02 modifiant le règlement numéro V671-2018-00 sur la gestion contractuelle et son amendement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Diane Soucy

ET: résolu unanimement

2024-01-017

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le règlement numéro V671-2024-02 modifiant le règlement numéro V671-2018-00 sur la gestion contractuelle et son amendement soit adopté.

ADOPT	ÉE À L'UNANIMITÉ
*****	********************
5	SERVICE DU GREFFE
*****	******************

5.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-10-0279 : CENTRE SPORTIF RÉGIONAL LES JARDINS DU QUÉBEC INC. - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - AUTORISATION DE SIGNATURE - CORRECTION ET ADOPTION

ATTENDU qu'aux termes de la résolution numéro 19-01-0021, la Ville de Saint-Rémi confirmait son engagement à verser une subvention annuelle durant dix (10) ans au montant de 27 008,26 \$ au Centre sportif régional les jardins du Québec Inc. (CSRJQ) pour le remplacement de son système de réfrigération dans le cadre du projet CSR 2020;

ATTENDU que dû à une erreur d'écriture, il a été inscrit à la résolution autorisant la mairesse et la greffière à signer une convention d'aide financière entre la Ville et le CSRJQ, portant le numéro 19-10-0279, que cette dernière est: *rejetée majoritairement - REJETÉE À LA MAJORITÉ*;

ATTENDU qu'il aurait dû être inscrit à la résolution numéro 19-10-0279 que cette dernière est: résolu unanimement - ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ;

ATTENDU que malgré l'erreur d'écriture se retrouvant à la résolution numéro 19-10-0279, la convention d'aide financière entre à Ville et le CSRJQ a été signée par la mairesse et la greffière en date du 16 décembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant

ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

de reconnaître comme valide:

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-01-018

- les signatures de la mairesse et de la greffière qui ont été apposées sur la convention d'aide financière intervenue entre à Ville et le CSRJQ;
- la convention d'aide financière entre la Ville et le CSRJQ pour l'octroi d'une aide financière maximale de 270 082,60 \$ conformément au Projet CSR 2020, plus spécifiquement un versement annuel de 27 008,26 \$ pendant 10 ans, qui a été signée par la mairesse et la greffière en date du 16 décembre 2019 et par le directeur général du CSRJQ en date du 12 décembre 2019.

***	***************************
6	SERVICE DES LOISIRS
***	************************
7	SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION
***	*********************
8	SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE
***	**********************
9	SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
***	***********************

9.1 STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE - RAPPORT SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE - ANNÉE 2022 - DÉPÔT

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi doit soumettre ses bilans annuels de gestion de l'eau au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de se conformer aux critères de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

ATTENDU qu'afin que la Ville puisse être éligible aux aides financières, le bilan doit être présenté au conseil municipal pour qu'il puisse en prendre connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Louise Brais

ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que les membres du conseil prennent acte du bilan annuel de gestion de l'eau pour l'année 2022.

ADOPT	ÉE À L'UNANIMITÉ
*****	*********************
10	SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
*****	**********************
11	SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE
*****	*********************

2024-01-019

12 CORRESPONDANCE

- Lettre en date du 8 décembre 2023 de madame Christine Fréchette, députée de Sanguinet et ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, informant la Ville de l'aide financière de 3 000 \$ qui lui est accordée dans le cadre du Programme de soutien à l'action bénévole pour le spectacle de Noël et la Ruelle de Noël;
- Lettre en date du 14 décembre 2023 de madame France Lampron, directrice -Mobilité chez Hydro-Québec, informant la Ville que sa demande de subvention, dans le cadre du Programme de subvention des 4500 bornes de recharge du Circuit électrique, a été retenue pour le projet d'achat et d'installation de 4 bornes de recharge au 25, rue Saint-Sauveur;
- Décision datée du 18 décembre 2023 de la Commission de protection du territoire agricole autorisant la Ville, sous réserve de certaines conditions, à procéder à l'installation des puits 14, 15 et 16 en zone rurale.

14 INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

Madame la mairesse rappelle que le stationnement hivernal est interdit seulement lors des opérations de déneigement. Elle souligne qu'il est possible de s'informer quotidiennement dès 17 h via le site Internet de la Ville ou à la ligne INFO-NEIGE au 450 454-5112 afin de savoir si le stationnement est permis ou interdit;

Elle mentionne qu'il est possible de s'amuser au Parc Jean-Paul-Ferdais en faisant de la glissade sur tube avec une surveillance les vendredis de 16 h 30 à 19 h 30, les samedis et les dimanches de 10 h à 17 h;

Elle mentionne que les samedis 20 janvier et 17 février, il y aura deux représentations de l'Heure du conte à la bibliothèque, soit à 10 h 15 et à 11 h, tout en précisant que l'inscription à la bibliothèque est obligatoire;

Madame Gagnon-Breton annonce la tenue, le 20 janvier à 14 h, d'un café littéraire virtuel à la bibliothèque avec l'artiste Jean Marc Dalpé, tout en précisant que l'inscription est obligatoire;

Elle mentionne qu'une consultation publique concernant les parcs et espaces verts de la Ville de Saint-Rémi aura lieu au centre communautaire le mardi 30 janvier à 19 h;

En terminant, madame la mairesse informe les citoyens que dans le cadre de l'évènement Plaisirs d'hiver, des activités auront lieu tout le mois de février, tout en précisant qu'il est possible d'obtenir de l'information supplémentaire sur cet évènement hivernal en allant sur le site Internet de la Ville à saint-remi.ca.

15 PÉRIODE DE QUESTIONS		
Le conseil municipal répond aux questions du public.		

2024-01-020		
16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE		
IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust ET: résolu unanimement		
que la présente séance soit levée à 20 h 37.		
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ		

Man Sulvia Cagnon Broton mainage		
Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse Me Patrice de Repentigny, greffier		

APPROBATION PAR

MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE LUNDI 15 JANVIER 2024

(Article 53 *L.C.V.*)

Conformément à l'article 53 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> (RLRQ, chapitre C-19),
soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes le
résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 et
renonce à mon droit de veto.
Fait et signé à Saint-Rémi, le 16 janvier 2024.
Sylvie Gagnon-Breton, mairesse
DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE
La directrice des finances et trésorière certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédi
suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolution
apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024.
Fait et signé à Saint-Rémi, le 16 janvier 2024.
Madame Stéphanie Yelle, directrice des finances et trésorière